

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 07-12-2022-5

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02-12-2022.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Bruno GUILLET, Emmanuel VALOT, Dominique LEFRANC-DESMONS, Valérie JOLLY, Frédérique TEXIER, Sylvain GAUTIER, Annabelle PICARD, Chrystelle PREAULT, Frédéric GUILLON et Laurent PREAULT.

Étaient absentes et excusées mesdames Laetitia PIPAR et Laëtitia CHATRY.

Monsieur Sylvain GAUTIER a été élu secrétaire de séance.

Objet : Ouverture de crédits DM 9 pour l'achat de parcelles rue de l'école

Classement nomenclature ACTES /7 : finances locales 7-1 : décisions budgétaires

Monsieur le maire rappelle la délibération du 09-11-2022 concernant la réalisation d'un emprunt auprès du crédit mutuel de 150 000 €

Il est alors nécessaire de procéder à l'ouverture de crédit suivante :

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses investissement		Recettes investissement	
	Diminution de crédits	Augmentations de crédits	Diminution de crédits	Augmentations de crédits
1641 emprunt au crédit mutuel				150 000 €
2115 achat parcelles rue de l'Ecole		150 000 €		

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à réaliser l'ouverture de crédit proposée.

Le secrétaire :

M. Sylvain GAUTIER

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 07-12-2022

Affiché le 08-12-2022

Maire : Xavier PROUTEAU

